

Bonjour, ou bonsoir, à toutes et à tous

**Les nouvelles mesures pour le sport qui entrent en vigueur à partir du mardi 15 décembre 2020**, date qui marquera le passage du confinement à l'instauration d'un couvre-feu strict de 20 h à 6 h du matin et la fin de l'attestation de sortie.

La pratique des activités de marche et de randonnée ainsi que du cyclotourisme, sont donc libérée en temps (**entre 6h et 20h**) et distance, ce qui permettra aux licenciés du club et aux pratiquants (auto organisés) du à la crise que nous traversons, de s'adonner à nouveau pleinement à notre passion en attendant de nouvelles restrictions, plus tard.....

La contrainte forte de la limitation de la pratique en **groupe de 6 personnes maximum, encadrants compris**, reste malheureusement en vigueur dans l'espace public.( les chemins, les routes sont des espaces publics)

Nos fédérations poursuivent sans relâche la défense des intérêts de nos clubs, en valorisant la sécurité sanitaire offerte par la pratique des activités extérieures encadrées (respect des gestes barrières, de la distanciation et du protocole fédéral) gage d'absence de risque de contamination, et nous demandons aux autorités gouvernementales de pouvoir reprendre l'activité en club sans limitation de nombre.

Malgré la crise sanitaire et les contraintes auxquelles elle nous astreint, je vous souhaite de passer de belles fêtes de fin d'année.

Je vous donne rendez vous pour un prochain message concernant le renouvellement des licences.

Prenez soin de vous.

Amitiés,

Robert Maillerie